

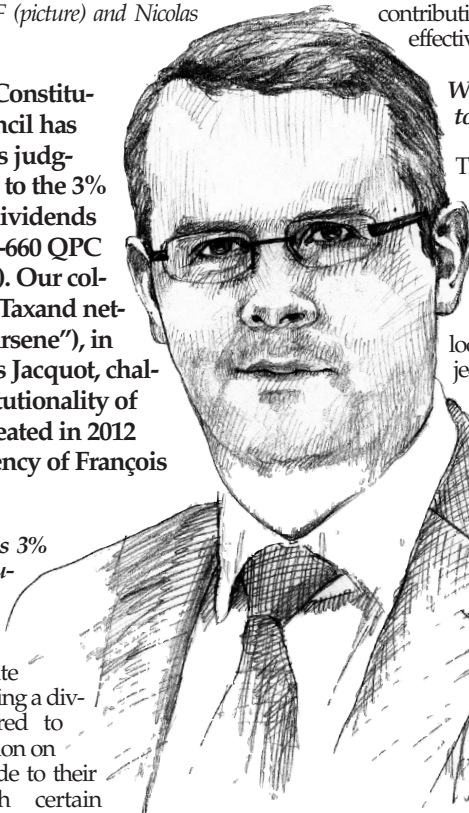
French 3% contribution on dividends ruled contrary to Constitution

By Hugues HÉNAFF (picture) and Nicolas JACQUOT*

The French Constitutional Council has rendered its judgment with regard to the 3% contribution on dividends (Decision n° 2017-660 QPC of 6 October 2017). Our colleagues from the Taxand network, Arsene ("Arsene"), in particular, Nicolas Jacquot, challenged the constitutionality of this tax system created in 2012 under the presidency of François Hollande.

What exactly is this 3% additional contribution on dividends?

French companies, subject to corporate income tax, and paying a dividend were required to levy a 3% contribution on all distributions made to their shareholders, with certain exceptions (dividends paid by SMEs, UCITS and companies belonging to the same tax-integrated group are exempted). This



contribution applied to distributed amounts effectively paid as from August 2012.

Why does the 3% contribution need to be repealed?

The key points of the argumentation brought by Arsene related to the source of the income to be distributed. Indeed, according to the provisions of the EU Parent-Subsidiary Directive, dividend distributions from subsidiaries located in the EU should not be subject to tax, except in the case of a system put in place in order to avoid double taxation.

Our colleagues from Arsene, challenging the constitutionality of the 3% contribution, argued that the contribution was not in line with the principles of equality under the law and awareness of contributory power for two main reasons:

- Firstly, because following the decision of the Court of Justice of the European Union (CJEU) on 17 May 2017, redistributed dividends received from subsidiaries

located in France or in a non-EU Member State were subject to the 3% contribution while those received from EU subsidiaries were not. Indeed, the CJEU concluded in its May 2017 decision that the EU Parent-Subsidiary Directive precludes the application of a 3% tax levied on distributions made by a parent company and deducted from dividends received from subsidiaries established in an EU jurisdiction other than France.

- Secondly, because only companies receiving other types of income (operating income, retained profits) were subject to the contribution; Arsene also argued that if the decision was ruled contrary to the Constitution, this decision should not be limited in time.

The Constitutional Council has validated all arguments, including those on substance (even if the Council only implicitly takes a position on the second point) as well as those on time limits.

What does the retroactive repeal of the 3% contribution mean for Luxembourg investors?

This decision should allow current claims aiming at recovering the 3% contribution levied to be addressed quickly and, of course, authorise the filing of additional claims if necessary. Dividends scheduled to be paid before the end of the year will also be positively impacted by this decision.

Based on the above, any Luxembourg company having received a dividend since 2015 from its French subsidiaries should be concerned by the decision of the French Constitutional Council and

may consider filing a claim to recover the 3% contribution. Whether a claim is also possible in respect of dividends received during the time period 2012-2014 needs to be analysed on a case-by-case basis.

Tax payers should liaise with their French subsidiaries to check whether or not the 3% contribution applied and then analyse the opportunity to file a reclaim with the French tax administration.

Going forward – New taxes in the pipeline

Going forward, Article 13 of the draft law on 2018 finance provides for the abolition of the 3% contribution for dividends paid from 1 January 2018.

In order to compensate the cost generated by the retroactive repeal of the 3% contribution, the French government has reacted quickly and has created two new tax devices in order to tax multinational corporations with a turnover of more than EUR 1 billion and more than EUR 3 billion, respectively. The French Constitutional Council has confirmed that these new devices are in conformity with the French Constitution and will have to be paid in December 2017. However, this does not mean that reclaims to recover the 3% contribution cannot still be filed.

For any question or additional information, please contact Keith O'Donnell at Keith.O'Donnell@atoz.lu, Hugues Hénaff at Hugues.Henaff@atoz.lu or Nicolas Jacquot at Nicolas.Jacquot@arsene-taxand.com

* Hugues Hénaff is Tax Partner with ATOZ Tax Advisers (Taxand Luxembourg) and Nicolas Jacquot is Tax Partner with Arsene Taxand (Taxand France).

EEN - Réunion entre le réseau Enterprise Europe Network et la Ministre Présidente du Sommet des Exécutifs de la Grande Région

La Grande Région, une région modèle pour l'économie circulaire

Le 30 novembre, l'Enterprise Europe Network (EEN) de la Chambre de Commerce a convié les représentants du réseau EEN de la Grande Région à une réunion en présence de Corinne Cahen, ministre et Présidente actuelle du Sommet des Exécutifs de la Grande Région, dans le but de discuter des projets communs transfrontaliers.

Lors cette rencontre, qui s'est symboliquement déroulée dans les locaux de la Maison de la Grande Région, la ministre a rappelé l'importance de la Grande Région et des actions transfrontalières concrètes réalisées par les acteurs économiques sur le terrain. Parmi différents secteurs économiques illustrés, elle a indiqué son souhait que la Grande Région devienne une région modèle pour l'économie circulaire, s'agissant ici pour les entreprises régionales d'un concept économique qui leur est bénéfique et pour lequel il y a beaucoup d'opportunités à saisir et de bonnes pratiques à mettre en valeur.

Un autre sujet important discuté avec les représentants du réseau a été la digitalisation qui, de manière transversale, touche tous les domaines économiques. Les technologies évoluant rapidement, de nouvelles compétences sont ainsi nécessaires et le développement de la formation continue des salariés y jouera un rôle crucial. La ministre soutient également l'ambition des acteurs économiques de la Grande Région d'organiser des missions économiques au sein même de cet espace économique transfrontalier qui, surtout pour les PME et les micro-entreprises, représente un vivier entrepre-



neurial très dense et propice au partage d'expertise, de savoir-faire et de connaissances. En effet, le microcosme économique de la Grande Région présente de nombreuses opportunités d'affaires encore à exploiter en termes de recherche de nouveaux partenaires d'affaires au niveau transfrontalier pour les chefs d'entreprise, sans devoir nécessairement se déplacer dans des pays ou continents plus lointains.

Finalement, la ministre a annoncé qu'un Sommet informel des Exécutifs de la Grande Région se réunira le 21 juin dans les locaux de la Chambre de Commerce afin de dresser un bilan intermédiaire de la Présidence luxembourgeoise. Sous le titre "The Greater Region goes Digital", un programme sera également dédié aux entreprises grand-régionales

qui, sur 2 jours, auront la possibilité de participer à un programme riche et varié de tables rondes, d'ateliers de travail, de mini-expositions, de pitches et de rencontres b2b autour de la thématique de la digitalisation.

Au vu de la panoplie des activités entreprises par les différents membres du réseau Enterprise Europe Network sur le territoire de la Grande Région et de l'hétérogénéité des structures professionnelles le représentant, la ministre Corinne Cahen a invité les membres du réseau EEN de la Grande Région à soumettre de nouveaux projets transfrontaliers. De son côté, Sabrina Sagromola, gérante de l'Enterprise Europe Network-Luxembourg et coordinatrice nationale, a indiqué que ce réseau se veut la force

vive d'une Commission européenne auprès des entreprises sur le terrain. Elle a également souligné que le but de la première rencontre de brainstorming de ce jour, qui s'inscrit dans la continuité des activités du groupe de travail "GREEN - Greater Region Enterprise Europe Network" se réunissant 2 fois par an, est de jouer la carte de la complémentarité pour rapprocher davantage les initiatives entreprises par l'ensemble des membres du réseau Enterprise Europe Network du monde politique et inscrire les actions économiques entreprises au programme d'action de la Présidence du Sommet e la Grande Région.

Pour rappel, l'Enterprise Europe Network est le plus grand réseau européen dédié à l'internationalisation et à l'innovation des entreprises. Les experts présents dans plus de 67 pays apportent aux entreprises un service d'information et de conseil dans les matières communautaires les plus complexes ainsi qu'un accompagnement spécialisé au développement tout au long de leurs projets d'innovation et d'internationalisation.

Créé en 2008, l'Enterprise Europe Network est cofinancé par la Commission européenne et par les organisations membres, dans le cadre du programme pour la compétitivité des entreprises et des PME, COSME. Le souhait de Sabrina Sagromola est que les membres du réseau Enterprise Europe Network de la Grande Région maintiennent à l'avenir cette réunion de brainstorming en fonction de la région qui détiendra la Présidence de la Grande Région, dans le but de présenter et de discuter de nouveaux projets transfrontaliers au niveau du programme du Sommet.

Source : Chambre de Commerce

Comment appliquer les principes de l'économie circulaire aux zones d'activités économiques

Lors d'une conférence de presse en date du 7 décembre 2017, la secrétaire d'État à l'Économie, Francine Closener, a présenté le concept pour appliquer les principes de l'économie circulaire aux zones d'activités économiques futures et existantes au Luxembourg.

Développés dans le cadre d'une étude sur l'extension de la zone d'activités d'Eselborn-Lentzweiler, les méthodes et outils inhérents au concept ont été développés par un consortium de bureaux d'études, mené par +IMPAKT et associant EPEA, Progroup et Royal HaskoningDHV, pour le compte du ministère de l'Économie et en collaboration avec le Syndicat intercommunal pour la promotion du canton de Clervaux (SICLER).

Les principes de l'économie circulaire appliqués lors de la conception et de l'exploitation de zones d'activités économiques permettent de transformer les impacts liés au développement et au fonctionnement de ces zones en plus-value économique et

sociétale. Cette démarche représente un changement de paradigme en ligne avec le programme gouvernemental qui conçoit l'économie circulaire comme l'un des principaux axes du développement socio-économique du pays.

La secrétaire d'État à l'Économie, Francine Closener, a déclaré: "En mettant en œuvre les principes de l'économie circulaire dans le cadre des nouvelles zones d'activités, nous misons sur une croissance durable qui allie développement économique et respect de l'environnement et des ressources. Nous parviendrons ainsi à mettre en place des sites attractifs pour les entreprises tout en respectant la qualité de vie des salariés ainsi que de la population habitant dans les alentours de la zone."

L'extension de la zone d'activités d'Eselborn-Lentzweiler sera l'occasion d'appliquer concrètement les méthodes et outils de co-création retenus qui permettent de transformer des facteurs de développement durable, souvent perçus comme contraignants et coûteux lors de la conception de telles zones, en opportunités, en avantages concurrentiels et en valeur économique. Cette expérience permettra également de développer un logiciel informatique facilitant l'application des concepts. Les entreprises actuellement implantées à Eselborn-Lentzweiler (Tarkett, Faurecia, Hydroaluminium, Gottschol Alcuilux, AMOVA, Faymonville) ont activement contribué à l'étude qui a pu identifier le potentiel pour cette zone et ensuite dégager les mesures les plus prometteuses et réalistes qui sont à appliquer.

Le bureau +IMPAKT a développé la méthodologie au cours de l'étude et a directement testé une partie des outils précités sur le cas concret de la zone. En guise d'exemples, les actions suivantes sont envisagées :

- une meilleure intégration dans le contexte socio-économique avec une offre de services accessibles aussi bien pour les employés de la zone que pour les riverains et complémentaire aux services existants, comme p.ex. une crèche, un fitness ou des restaurants;
- des surfaces et infrastructures vertes de haute qualité qui contribuent à la récréation, à la gestion de

- l'eau et au développement de la biodiversité;
- une gestion holistique et intégrée de l'eau et de l'énergie;
- un parking modulaire intégré dans un concept global de mobilité, incluant la mobilité douce sur le site de même;
- des connexions pour le partage d'équipements entre les bâtiments;
- un concept de gestion commune pour des produits chimiques ou des déchets.

Dans le cadre de la conférence de presse, le bourgmestre de la commune de Clervaux et président du SICLER, Émile Eicher, a aussi présenté le projet d'extension de la zone activités économiques régionale "auf Stackem" à Troisvierges. La secrétaire d'État à l'Économie, Francine Closener, a donné son accord de principe aux entreprises souhaitant s'y implanter et leur a remis symboliquement les droits de superficie afférents. Il s'agit des entreprises Autobus Stephany, BCP, Gemilux, Keller AG, PSF Mechanik et Schreinerei Philipp Gonay.

Sources : ministère de l'Économie/ Syndicat intercommunal pour la promotion du canton de Clervaux (SICLER)